

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-038**

**Séance à distance du 10 décembre 2020**

**Avis relatif au projet de liste rouge des coléoptères saproxyliques de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Le CSRPN a examiné à distance le projet de liste rouge des coléoptères saproxyliques de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur la base des documents qui lui ont été remis (rapport, base de données Excel, note de la DREAL à l'attention des membres du CSRPN, verbatim des échanges avec le comité français de l'UICN...), le CSRPN observe que la méthodologie utilisée se conforme bien aux critères de l'UICN pour la constitution de Listes rouges des espèces menacées à une échelle régionale. Le CSRPN tient à souligner la qualité du travail, très rigoureux, qui a nécessité l'analyse de 63930 données provenant de sources diversifiées. Toutefois, d'assez nombreuses autres données n'ont pas pu être intégrées, qui auraient peut-être modifié les propositions de classement de certaines espèces. Le CSRPN recommande donc de procéder dans un proche futur (5 ans ?) à une actualisation de cette liste en visant l'exhaustivité.

Le chapitre "Recommandations" est particulièrement intéressant et utile à la préservation des espèces de la liste rouge. Le document comporte néanmoins quelques imprécisions qu'il faudrait corriger, sans que cela n'entache la qualité du travail réalisé.

Compte tenu de cette recommandation et de ces remarques, le CSRPN rend un **avis favorable** à la Liste rouge des coléoptères saproxyliques d'Auvergne-Rhône-Alpes telle qu'elle est présentée ici, **en demandant** que soit inséré en tête du document, le préambule suivant : *«en raison du nombre relativement faible de données analysées et de leur hétérogénéité spatiale, cette liste est à considérer comme provisoire en attendant son actualisation à court terme»*.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

